

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/28/2019013297/justel>

Dossier numéro : 2019-05-28/05

Titre

28 MAI 2019. - Arrêté royal n° 59 relatif au prélèvement de cadeaux commerciaux de faible valeur et de biens alimentaires à des fins caritatives en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 25-05-2020 inclus.

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 20-06-2019 page : 63603

Entrée en vigueur : 30-06-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-05-18/04, art. 14, 002; En vigueur : 01-07-2020>